

RAPPORT D'ACTIVITÉ de la CLE Mauldre

Commission Locale de l'Eau de la Mauldre

ANNÉE 2023





Table des matières

SYNTHÈSE DES ACTIONS MENÉES EN 2023	1
ACTIVITÉS DE LA CLE	2
Instances de la CLE	2
Réunion des instances de la CLE	2
Composition des membres de la CLE	2
Secrétariat technique et administratif de la CLE	4
Communication	5
ÉTUDE ET PROJETS	6
Les zones humides	6
Les documents d'urbanisme.....	6
Reconnaissance, cartographie et inventaire :	6
Suivi qualité de l'écosystème rivière	7
Les obstacles à la continuité écologique	7
Plusieurs missions sur les cours d'eau ont été assistée par le COBAHMA :	7
Le suivi de l'étude et des travaux pour la continuité de la Mauldre Aval.....	7
ACTIONS POUR LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DU SAGE	9
Aide à la programmation des maîtres d'ouvrage	9
PERSPECTIVES 2024.....	11
VOS INTERLOCUTEURS AU SEIN DUCOBAHMA	13



SYNTHÈSE DES ACTIONS MENÉES EN 2023

L'année 2023 a été principalement consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du SAGE de la Mauldre.

Les actions entamées les années précédentes concernant l'accompagnement des communes vers la formation des services instructeurs à la prise en compte du SAGE dans les autorisations d'urbanisme.

En parallèle, les actions courantes concourant à l'appui et au conseil des acteurs publics et privés pour la mise en compatibilité de leurs projets avec le SAGE de la Mauldre ont été maintenues :

- L'instruction des différentes demandes : PLU, permis de construire, dossiers loi sur l'eau, ICPE (105 dossiers examinés par le secrétariat technique de la CLE).
- L'accompagnement technique courant et sensibilisation des maîtres d'ouvrages publics ou privés (assainissement, rivières, zones humides, gestion des eaux pluviales et inondations) – et notamment appui en tant que de besoin pour les projets de restauration de la continuité écologique de la Mauldre et appui en amont des projets sur la gestion des eaux pluviales ;
- Le suivi des travaux en rivières ;
- L'intervention en cas de pollution ou d'infraction au titre de la loi sur l'eau ;
- Le suivi qualité de l'écosystème rivière ;
- L'animation auprès des élus ;
- La sensibilisation aux enjeux eaux et milieux aquatiques ;
- La communication sur les actions réalisées.

ACTIVITÉS DE LA CLE

Instances de la CLE

Réunion des instances de la CLE

L'année 2023 a été une année de renouvellement de la dynamique politique de la CLE. Sous la présidence de la préfecture des Yvelines la réunion d'installation de la CLE a eu lieu le 8 juin 2023. Cette réunion fut l'occasion de procéder à l'élection de la présidence de la CLE ainsi qu'à la formation de son bureau.

Deux séances de Bureau de la CLE se sont tenues à la suite de la réunion d'installation. La première réunion du Bureau eu lieu le 5 juillet 2024. Cette réunion a été l'occasion d'aborder les enjeux relatifs aux épisodes de pollution accidentelles des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Mauldre ainsi que de présenter le Plan Eau dont les mesures venaient d'être publiées. La seconde réunion a eu lieu le 8 décembre 2023. Cette réunion avait pour objet de présenter un bilan du SAGE et de sa mise en œuvre ainsi que des perspectives pour la CLE pour les années 2024 et 2025.

Composition des membres de la CLE

En mai 2022, un arrêté portant le renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau a été publié. Ainsi la CLE compte pour ses différentes composantes les membres suivants :

Concernant le collège des représentants des collectivités territoriale, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Membres nommés sur proposition de l'Union des Maires :

- M. Hervé PLACHENAUT, maire de MONTFORT L'AMAUROY ;
- M. Yves REVEL, maire de BEYNES ;
- M. Bernard JACQUES, maire de VICQ ;
- M. Grégoire CORBY, maire de BOISSY-SANS-AVOIR ;
- M. Jacques ALEXIS, maire de BAILLY ;
- M. François DARCHIS, conseiller municipal de VERSAILLES ;
- M. Bertrand CHATAIGNIER, adjoint au maire d'ELANCOURT ;
- M. Bernard MEYER, adjoint au maire de PLAISIR ;
- M. Gilles LECOLE, maire d'AUBERGENVILLE ;
- M. Guy Muller, maire d'EPÔNE ;
- M. Adriano BALLARIN, Maire de CRESPIERES ;
- Mme Nathalie CAHUZAC, maire de MAREIL-SUR-MAULDRE

Représentants du Conseil départemental des Yvelines :

- M. Laurent RICHARD, conseiller départemental ou son suppléant M. Jean-François RAYNAL, conseiller départemental ;

Représentant du Conseil régional :

- Mme Babette de ROZIERES, conseillère régionale (suppléant M. Vincent POIRET conseiller régional)

Représentant des établissements publics locaux désignés par le préfet :

- M. Marc TOURELE, représentant le Syndicat HYDREAULYS (suppléant M. Jérôme COTIGNY) ;
- Mme Patricia CHARTON, représentant le Syndicat intercommunal de la Région des Yvelines pour l'adduction de l'Eau (suppléante Mme Nathalie CAHUZAC) ;
- M. Jacques FOURNIER, représentant le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;
- Mme Catherine LANEN, représentant le COBAHMA,
- M. Richard DELEPIERRE, représentant le syndicat AQUAVESC (suppléante Mme CATHERINE BASTONI) ;
- Mme Martine BRASSEUR, représentant le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région de FEUCHEROLLES ;

- M. Éric MARTIN, représentant le syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de la Mauldre (suppléant Mr Hervé CAMARD ;
- M. Jean-Bernard HETZEL, représentant le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de MAULE, BAZEMONT, HERBEVILLE ;
- M. Francis LE GOFF, représentant le syndicat intercommunal d'assainissement de la région de NEAUPHLE-LE-CHATEAU ;
- M. Jérôme COTIGNY, représentant le syndicat intercommunal d'assainissement de THIERVAL-GRIGNON, CHAVENAY et FEUCHEROLLES ;

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- M. Georges WILLEMOT, représentant l'association de défense de la Vallée du Lieutel et ses Environs (ADVALE) (suppléant M. Alain BRETEL)
- M. Alexandre RUECHE, représentant la Chambre interdépartementale d'Agriculture ;
- M. Jean-Jacques DEWOST, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles, Val d'Oise et Yvelines ou son suppléant M. Jacques SAGEAU ;
- M. Remy GOUSSON, représentant la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles d'Ile de France (suppléante Anne BREGIS) ;
- M. Jack JEANNOT, représentant la Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique (suppléant M. Jean-Bernard LOUILLET) ;
- Mme Laétia CHEGARD, représentant SUEZ-EAU-France (suppléant M. Nicolas DEFAY) ;
- M. Christian HUBERT représentant l'association des riverains de France (suppléant M. Olivier GOUSSEAU) ;
- M. Patrick MENON, représentant l'association Yvelines Environnement (suppléant M. Michel CHARTIER) ;
- M. Rodolphe JACOTTIN, représentant l'Union Régionale de la Consommation du Logement et du Cadre de Vie ;
- M. Albert MALFAIT représentant l'association des riverains de la Mauldre ;

Collège des représentant de l'Etat et de ses établissements publics :

- Le préfet de région, coordonnateur du bassin Seine-Normandie ou son représentant ;
- Le préfet du département des Yvelines ou son représentant ;
- Le directeur de l'agence de l'Eau Seine-Normandie ou son représentant ;
- Le directeur régional de l'office français pour la biodiversité (O.F.B) ou son représentant ;
- Le directeur départemental des Territoire des Yvelines ou son représentant ;
- Le directeur régional et interdépartemental de l'environnement de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France ou son représentant

La réunion d'installation de la CLE du 8 juin 2023 a permis d'élire une nouvelle présidence et de constituer un nouveau bureau.

Ainsi, la nouvelle Présidente de la CLE est Mme Nathalie CAHUZAC, Maire de Mareil-sur Mauldre.

Les Membres du bureau de la CLE sont les suivant :

- Mme Nathalie CAHUZAC, Maire de Mareil-sur-Mauldre et Présidente de la CLE ;
- M. Yves REVEL, Maire de Beynes, également vice-président de la CLE ;
- M. Marc TOURELLE, Maire de Noisy-le-Roi, également vice-président de la CLE ;
- M ; Laurent RICHARD, Conseiller départemental des Yvelines ;
- Mme Babette DE ROZIERES, Conseillère Régionale ;
- M. Christian HUBERT, Représentant des associations ;
- M. Alain RICHNER, Représentant la CCI Val d'Oise Yvelines ;
- M. Alexandre RUECHE, Représentant de la Chambre interdépartementale d'Agriculture d'Ile de France ;
- Le représentant de la DRIEAT Ile de France ;
- Le représentant de la DDT des Yvelines ;
- Le représentant de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Secrétariat technique et administratif de la CLE

En 2023, le COBAHMA-EPTB Mauldre a réalisé en tant que secrétariat administratif et technique de la CLE, la pré-instruction de 105 dossiers soumis à l'avis de la CLE.

Les autorisations d'urbanisme représentent 67 dossiers instruits pour 63 % des dossiers soumis à l'avis de la CLE. L'ensemble de ces projets représente la création d'un volume de rétention ou d'infiltration des eaux pluviales de 35 446 m³.

- 14 dossiers soumis à l'avis de la CLE étaient concernés par des enjeux relatifs aux zones humides, qu'elles soient probables ou avérées. Ces dossiers sont pour la plupart des documents d'urbanisme pouvant contribuer à la protection des zones humides par leur inscription aux cartographies réglementaires. 6 dossiers présentaient des impacts directs sur les zones humides.
- 11 dossiers, concernent des documents d'urbanisme, tous des PLU (révision ou simple modification). La CLE s'est ainsi prononcée sur la révision ou la modification des PLU des communes de Le Chesnay-Rocquencourt, Villepreux, Chavenay, Thoiry, Méré, Les-Clayes-sous-Bois, Noisy le Roi, Saint Nom la Bretèche, Versailles et Bailly ainsi qu'au PLU intercommunal de la Communauté Urbaine Seine et Oise.
- 27 dossiers concernés au titre de la loi sur l'eau (DLE) ont été instruits en 2023, soit 25 % des dossiers.

Seule la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoire (CART) n'ont pas vu de dossiers être instruits en 2023. Ceci notamment du fait du faible nombre de communes de cet EPCI couverts par le SAGE.

Sur l'ensemble des dossiers 93 ont fait l'objet d'un avis favorable (88%), 1 seul a fait l'objet d'un avis défavorable (< 1%), 7 ont fait l'objet d'un avis favorable sous réserve de compléments (7%) et 4 étaient sans avis (4%).

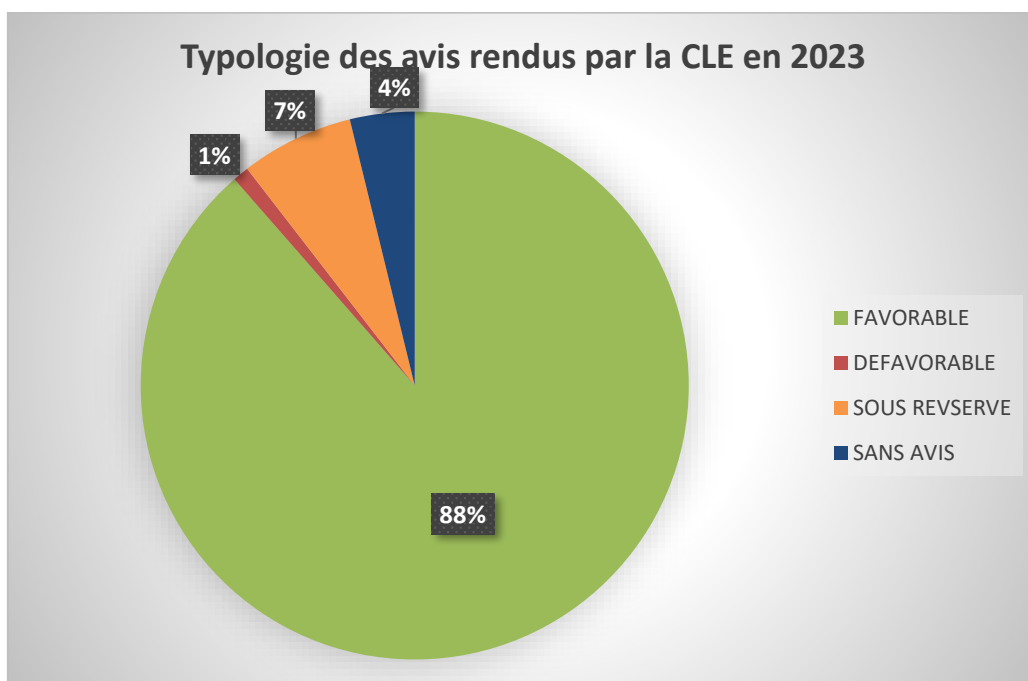


Figure 1 : répartition des avis rendus par la CLE en 2023, source COBAHMA

On constate par rapport à 2022 une nette diminution du nombre de demandes d'autorisation d'urbanisme soumises à l'avis de la CLE, notamment de la part de particuliers. Les conditions économiques (inflation et coût du crédit) ne favorisent pas l'émergence de projets portés par des acteurs aux modestes dimensions. A l'inverse, on constate une forte hausse du nombre de dossiers concernés par la loi sur l'eau. La perspective de l'arrivée des jeux olympiques en 2024 (épreuves d'équitation à Versailles par exemple), mais également des projets d'infrastructures liées au grand Paris (prolongement RER E et ligne 18 du métropolitain) ont largement contribué à cette hausse.

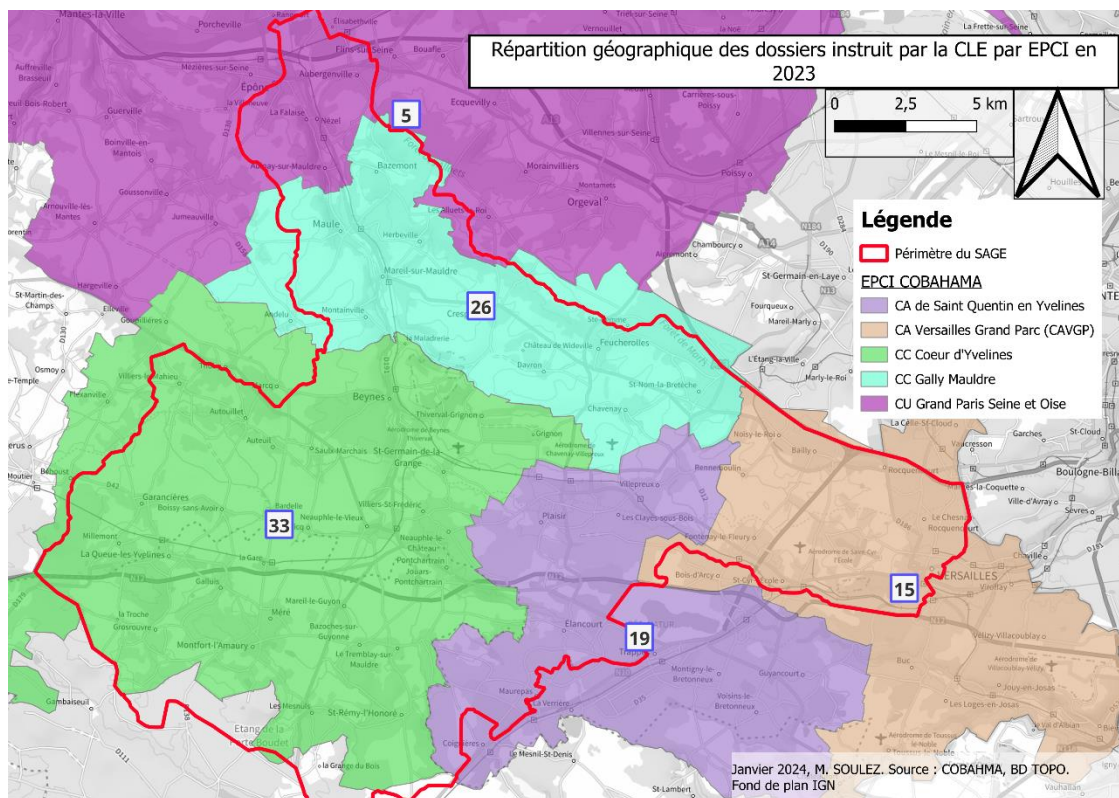


Figure 2 : Cartographie de la localisation des projets examinés par la CLE

On remarque aussi l'émergence de projets concernant l'exploration ou la sécurisation de la ressource en eau, notamment sur l'irrigation pour la production maraîchère, horticole ou la production d'énergie par géothermie. Il sera ainsi important pour la CLE d'apporter une attention toute particulière sur ces projets à l'avenir alors que le bassin versant de la Mauldre fut touché par une sécheresse historique au cours de l'année 2023. En effet, l'aggravation des impacts du Changement climatique laisse poindre des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents et importants (en intensité et en durée) et donc une volonté renforcée des acteurs de chercher à développer et sécuriser l'accès à la ressource en eau.

Communication

Production – diffusion de plaquettes sur le thème des pollutions accidentelles :

Constatant la fréquence et la récurrence avec laquelle des épisodes de pollution accidentelle peuvent survenir sur le bassin de la Mauldre, Il fut décidé lors de la séance de bureau de juillet 2023 de produire et diffuser deux plaquettes informatives sur les démarches à suivre lorsqu'un épisode de pollution accidentelle est constaté. Une version est destinée aux promeneur/ riverains, l'autre est destinée aux élus locaux.

Information quotidienne :

Un travail continu de communication sur les actualités relatives aux milieux aquatiques et à la protection de la ressource en eau a été réalisé. Le secrétariat technique de la CLE publia ainsi régulièrement sur le site internet de la structure porteuse, notamment sur les actualités liées aux restrictions de l'épisode de sécheresse de l'année 2023.

Animation élus supports

Plusieurs animations et formation a destination des élus de la CLE ont également été organisée, notamment une visite de terrain à Maule sur les enjeux de restauration de la continuité écologique ainsi qu'une formation en ligne de présentation du SAGE et de son fonctionnement.

Animation séminaire agence :

La cellule d'animation de la CLE organisa également une visite de terrain à destination des animateurs de contrats ou de SAGE du bassin Seine-Normandie dans le cadre du séminaire des animateurs organisé annuellement par l'Agence de l'eau Sine Normandie. Cette visite de terrain a été l'occasion de présenter les travaux de restauration de continuité écologique et hydromorphologique porté par le SMSO sur la Mauldre à Maule.

ÉTUDE ET PROJETS

Par son rôle de veille et de centralisation puis de diffusion des connaissances, la CLE est tenue informée des différentes études et projets en cours sur le bassin versant ainsi que du suivi de l'évolution des milieux aquatiques et humides.

Les zones humides

Les documents d'urbanisme

La CLE apporte un appui technique aux communes ou structures intercommunales lors de l'élaboration, de la modification ou de la révision de leurs documents d'urbanisme, notamment pour la protection des zones humides.

6 documents d'urbanisme ont été soumis à l'avis de la CLE. La structure porteuse du SAGE s'associe étroitement avec les acteurs de l'urbanisme pour bien prendre en compte la protection des zones humides dans les documents d'urbanisme.

En parallèle des missions décrites précédemment, le COBAHMA-EPTB Mauldre apporte également un appui technique à ses partenaires et aux acteurs locaux. Notamment dans la mise en place d'étude portant sur la restauration des milieux aquatiques et humides.

Reconnaissance, cartographie et inventaire :

Le secrétariat technique a également poursuivi son travail de veille, de connaissance et de cartographie des zones humides du territoire. Une campagne de reconnaissance sur la partie amont du bassin versant des zones humides a été réalisée au cours de l'été 2023. De nombreux milieux humides présents sur la partie amont sont connexes des différents ouvrages hydrauliques de protection des inondations, notamment les barrages dont le SIAMS a la gestion.

De plus, l'étude diagnostic global sur la Seine Mantoise (comprenant le bassin de la Mauldre) portée par le SMSO que le COBAHMA assiste constitue l'occasion de rafraîchir les enveloppes de zones humides potentielles. En effet, une partie de l'étude comporte un volet de pré-localisation des zones humides.

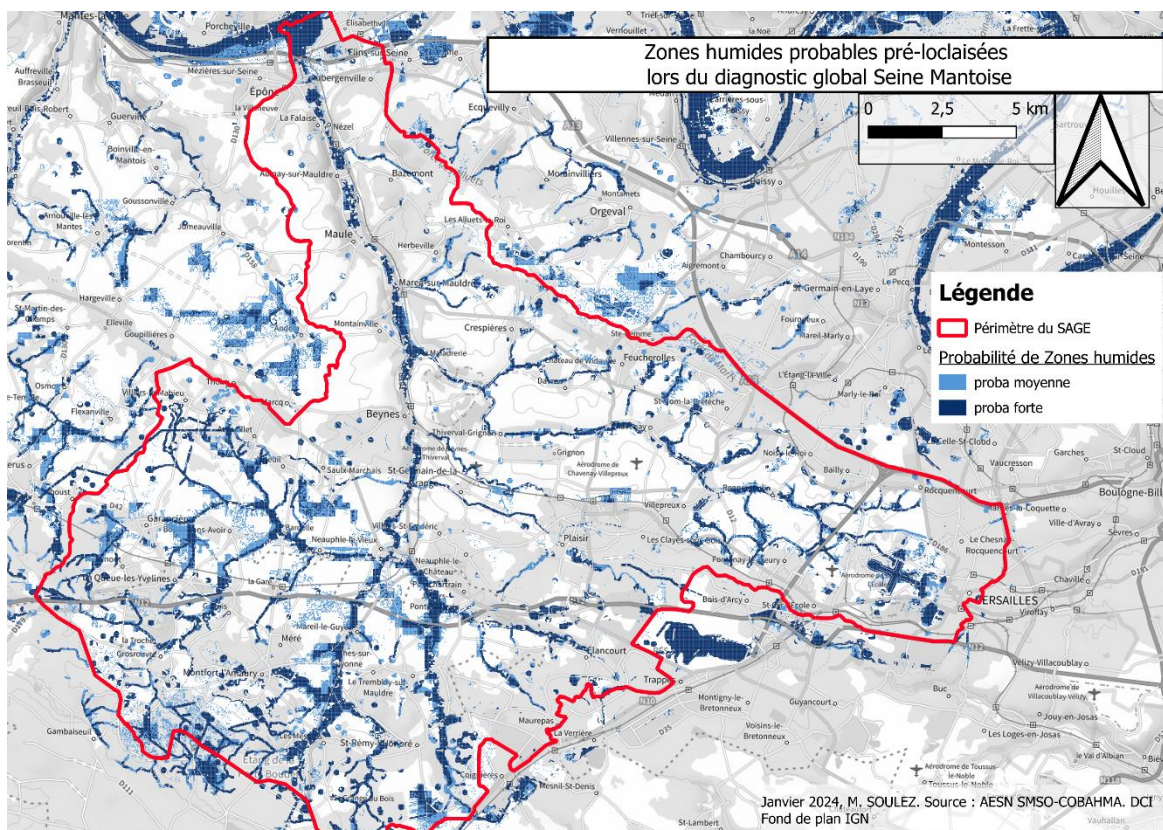


Figure 3: Zones humides probables pré-localisées dans le cadre du diagnostic global Seine-mantoise

Suivi qualité de l'écosystème rivière

Comme les années précédentes, les techniciens de rivières sont intervenus en cas de pollution constatée dans le milieu, de mauvaises pratiques constatées d'entretien ou d'aménagement des cours d'eau, d'infractions constatées au titre de la Loi sur l'eau, suite au signalement d'embâcles, d'érosion de berge, etc.

Enfin, sur demande des riverains, les techniciens sont intervenus à titre de conseil sur l'entretien des berges ou la gestion de zones humides.

La cellule technique de la structure porteuse du SAGE a également réalisé des suivis sur plusieurs épisodes de pollutions accidentelles survenus au cours de l'année 2023. 3 cours d'eau ont ainsi été impactés par de tels événements :

- La Guyonne suite au déversement d'hydrocarbures.
- Un affluent du Ru d'Elancourt à Jouars-Pontchartrain suite au déversement d'huiles usagées de restauration.
- Sur le Ru de Gally à Rennemoulin

Les obstacles à la continuité écologique

Plusieurs missions sur les cours d'eau ont été assistées par le COBAHMA :

Une étude préliminaire sur 4 communes de l'aval du bassin de la Mauldre (la Falaise, Nézel, Aulnay-sur-Mauldre et Bazemont) est en cours. Ses objectifs sont la définition de solutions de gestion du risque d'inondation par des restaurations hydromorphologiques. L'enjeu est de conjuguer la prévention des risques d'inondation et la restauration de la qualité écologique des milieux. Il s'agira ainsi d'identifier les secteurs où la restauration de la connexion lit majeur-lit mineur de la Mauldre permettra une meilleure gestion des débordements des cours d'eau, tout en valorisant la qualité écologique et paysagère de la Mauldre et ses abords.

La phase 1 de l'étude est arrivée à son terme à la fin de l'automne 2023. L'étude devrait se poursuivre jusqu'au milieu du printemps 2024. Il s'agira pour le SMSO, GEMAPIEN sur l'aval du bassin et porteur de l'étude d'engager une maîtrise d'œuvre sur le périmètre de l'étude préliminaire.

Le suivi de l'étude et des travaux pour la continuité de la Mauldre Aval

Un projet de restauration de la continuité écologique sur la commune de Maule fut lancé en 2015 et arrive aujourd'hui au terme de sa phase travaux.

L'étude de maîtrise d'œuvre a démarré en 2018. Le Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents (CO.BA.H.M.A.) travaillant pour une gestion globale et raisonnée des milieux aquatiques assiste techniquement le SMSO dans ses missions.

L'objectif de ce projet était d'améliorer l'écoulement des eaux, de réduire le risque d'inondation en particulier en zone urbaine et de restaurer le libre écoulement des sédiments et la libre circulation de la faune piscicole sur la Mauldre.

L'ensemble des travaux réalisés au droit des trois complexes de moulins qui étaient à l'étude à l'étude sont terminés. On retrouve de l'amont vers l'aval :

- le moulin du Radet,
- le moulin de la Ville,
- le moulin de la Chaussée.

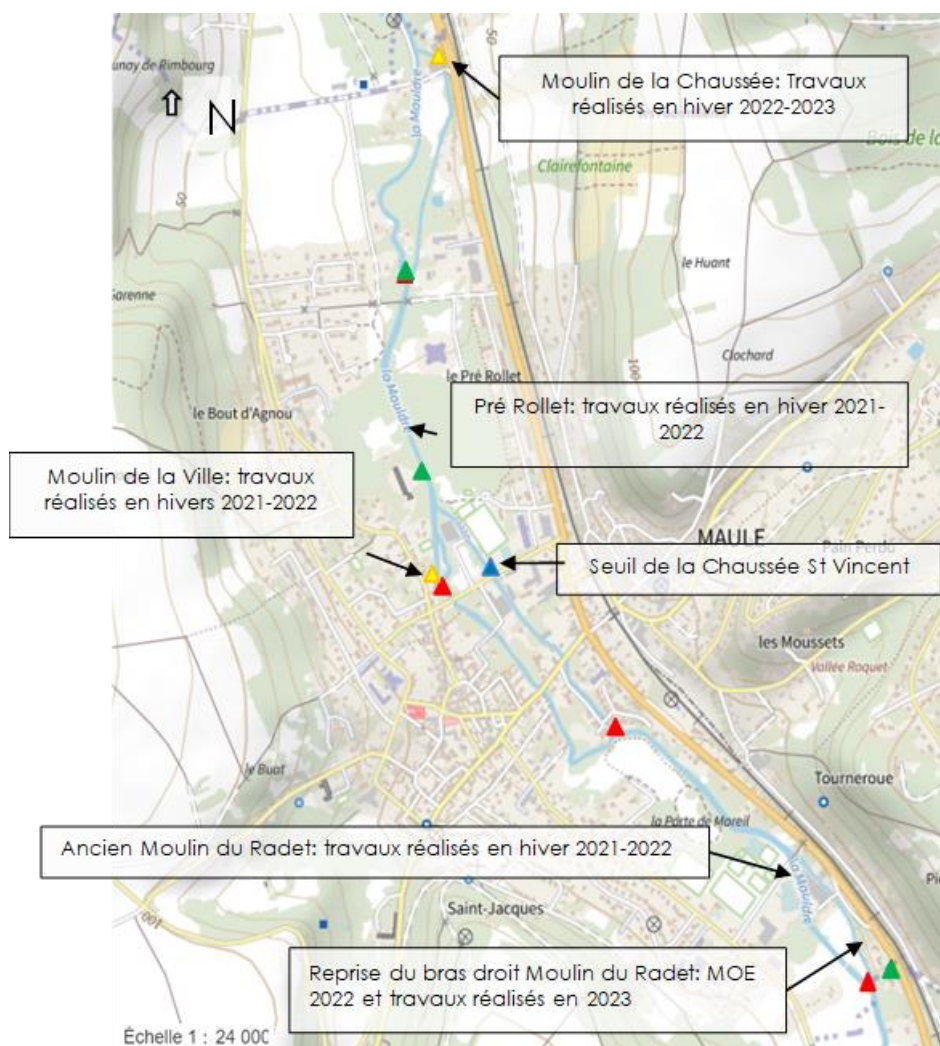


Figure 4 Carte de l'ensemble des complexe ayant fait l'objet de travaux de restauration à Maule entre 2021 et 2023

Le marché entre ainsi dans sa phase suivi post travaux. Il s'agira d'étudier à N+1, N+3 et N+5 l'évolution de la qualité physico chimique de l'eau, de l'état écologique du secteur ainsi que l'évolution par rapport à la situation N -1 des différentes espèces présentes sur la Mauldre à Maule (piscicoles, macro-invertébrés, etc.).

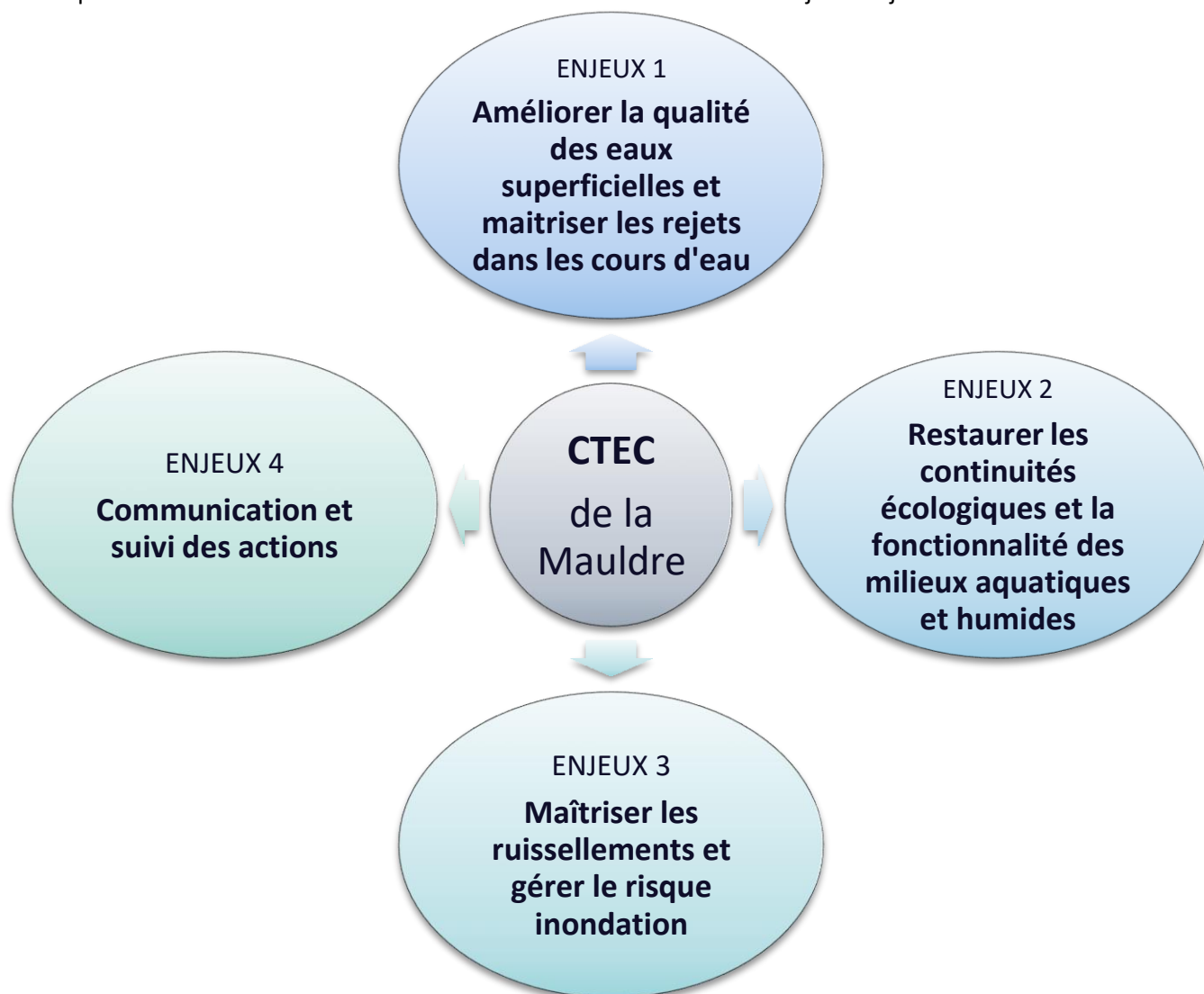
ACTIONS POUR LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DU SAGE

Aide à la programmation des maîtres d'ouvrage

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce SAGE révisé, le COBAHMA-EPTB Mauldre a mis en place un outil de l'Agence de l'Eau Seine Normandie : le contrat « eau et climat ». Il s'agit d'un contrat par lequel plusieurs maîtres d'ouvrage s'engagent à conduire des actions concourant à la mise en œuvre du SAGE de la Mauldre et au bon état des masses d'eau.

Dans le cadre du programme « eau et climat » 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), le CTEC de la Mauldre et de ses affluents est un outil contractuel passé entre le COBAHMA, l'AESN et les différents maîtres d'ouvrages du territoire. Il vise à construire l'adaptation du territoire au Changement climatique, l'atteinte des bons états des eaux et la préservation de la ressource en eau ainsi que la protection de la biodiversité.

Il se déploie sur l'ensemble du bassin versant de la Mauldre autour de 4 enjeux majeurs :



Le COBAHMA, à la fois structure porteuse du SAGE et coordinatrice du CTEC de la Mauldre 2020-2024, tient un rôle pilote dans la coordination du recueil des connaissances, de réflexion sur la conduite d'une politique de l'eau sur le territoire et de la traduction opérationnelle dans des programmes contractuels d'études et d'aménagements auprès des acteurs locaux.

Ainsi, le secrétariat technique de la CLE a réalisé un bilan partiel du CTEC actuellement en œuvre sur le bassin de la



Mauldre. Il s'agit d'étudier le suivi de la qualité physico-chimique des masses d'eau afin d'évaluer l'impact des opérations programmée au CTEC.

Ce bilan partiel servira à alimenter une réflexion autour des ambitions dont les acteurs du bassin versant de la Mauldre souhaitent se doter en vue d'un éventuel nouveau programme à compter de l'année 2025

PERSPECTIVES 2024

Les projets du COBAHMA prévus pour 2024 dans le cadre de ses missions d'assistant technique à la maîtrise d'ouvrage sont listés ci-après.

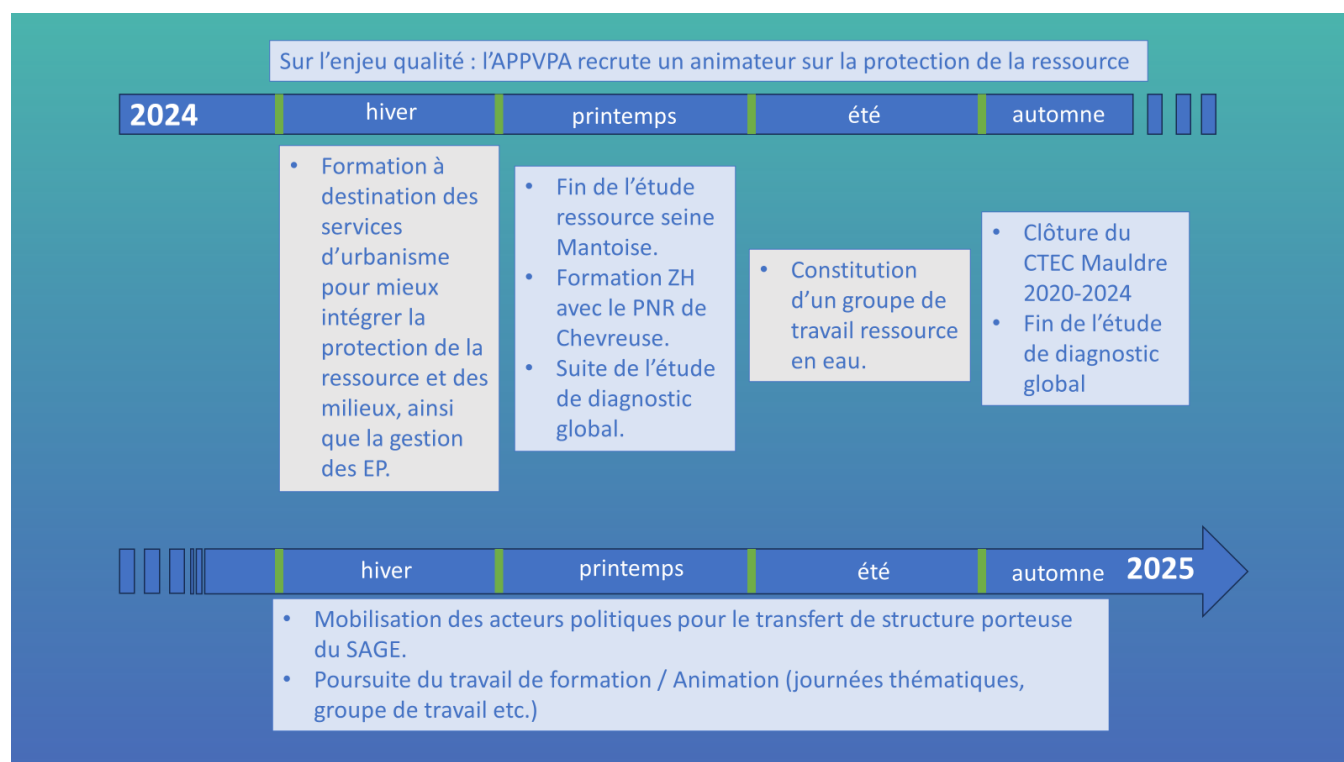
■ Assister les collectivités à mettre en compatibilité les documents d'urbanisme avec le SAGE.

Le COBAHMA en sa qualité de structure porteuse du SAGE, poursuit l'accompagnement des collectivités (communes/ EPCI) dans la révision de leur PLU-PLUi. L'approbation du SDRIF-E et son adoption définitive à l'été 2024 laisse ainsi présager un nouveau cycle de renouvellement des PLU(i). L'enjeu sera donc de permettre l'intégration de la protection des milieux aquatiques et humides à l'occasion des révisions de PLU qui pourront avoir lieu.

■ Animation- sensibilisation des élus et des services techniques:

Le COBAHMA assure également un rôle de veille et de sensibilisation auprès des élus et des services techniques des collectivités afin que ces derniers intègrent dans leurs actions futures les enjeux du Changement climatique et leurs conséquences pour les milieux aquatiques et humides.

Ainsi la réunion du bureau de décembre 2023 a été l'occasion de présenter un calendrier prévisionnel de la CLE pour les deux années à venir :



Planning prévisionnel pour les années 2024 et 2025 de la CLE

L'enjeu de ces deux années à venir sera de faire monter en compétences les élus de la CLE dans la perspective de la réorganisation des compétences eau potable et assainissement qui deviennent obligatoires pour les EPCI en 2026, ainsi que d'acculturer les acteurs du territoire à la nécessité d'adaptation au Changement climatique.

■ Etude de maîtrise d'œuvre pour la renaturation de la Mauldre à Beynes.

Dans la continuité de l'étude préalable conduite en 2020, le COBAHMA envisage le lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre pour la renaturation de la Mauldre à Beynes.

■ Travaux de restauration de la continuité écologique à Maule.

Poursuite du marché de suivi écologique et physico-chimique de la Mauldre post travaux.

■ **Etude de programmation relative à la réalisation de travaux d'aménagements de lutte contre les inondations de restauration hydromorphologique et de valorisation paysagère à Aulnay-sur-Mauldre.**

Le COBAHMA assiste la maîtrise d'ouvrage dans l'exécution du marché d'étude préalable d'Aulnay-sur-Mauldre. L'objectif de cette étude de programmation est de définir différents scénarios d'aménagement visant à diminuer le risque d'inondation par débordement du cours d'eau, de restaurer l'hydromorphologie de la Mauldre sur le secteur d'Aulnay-sur-Mauldre et de valoriser la dimension paysagère du site.

La phase 1 de l'étude est arrivée à son terme en 2023. L'étude se poursuit en 2024 et devrait arriver à son terme à l'horizon du printemps de la même année.

■ **Etude de programmation préalable à la réalisation de travaux de restauration des milieux aquatiques, de valorisation paysagère des rivières et de lutte contre les inondations sur la commune de Plaisir.**

Le COBAHMA assiste la maîtrise d'ouvrage dans l'exécution du marché d'étude préalable sur Plaisir. L'objectif de l'étude est d'améliorer l'état des milieux aquatiques et humides, de valoriser le paysage rivulaire dans le centre-Bourg et de prévenir et réduire l'exposition aux inondations par débordement du cours d'eau. L'étude se poursuit sous l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la structure porteuse du SAGE.

■ **Etude préliminaire à la réalisation de travaux d'aménagement de lutte contre les inondations sur la commune de Garancières.**

Le COBAHMA assista la maîtrise d'ouvrage dans l'exécution du marché d'étude préalable sur Garancières. L'objectif était de prévenir les inondations tout en intégrant la gestion des milieux aquatiques et en assurant l'amélioration de la qualité hydro-écologique de l'eau.

L'étude est aujourd'hui arrivée à son terme. Dans l'attente d'une maîtrise d'œuvre, le COBAHMA a assisté la commune pour intégrer les différents éléments mis en avant dans l'étude au sein du PLU de la Commune. L'enjeu est de permettre la prévention des inondations et des phénomènes de ruissèlement tout en concourant au bon état des milieux aquatiques.

■ **Diag global**

Une partie des volets de l'étude de diagnostic global portée par le SMSO sur la Seine mantoise arrivera à son terme en 2024. Il s'agira pour la CLE de s'approprier les résultats de l'étude et par sa cellule d'animation de les diffuser auprès des porteurs de projets, de permettre leur prise en compte par les services d'urbanisme. Cette étude présente un caractère central pour l'avenir du bassin versant et de son aménagement puisqu'elle permettra de dresser un portrait de l'ensemble des composantes des milieux aquatiques et humides actualisé qui sera diffusé aux différents porteurs de projets ensuite.

■ **Etude de maîtrise d'œuvre pour la restauration d'une zone d'expansion de crue à Mareil-sur-Mauldre.**

Le COBAHMA assiste la maîtrise d'ouvrage dans l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre visant à restaurer la Mauldre et une zone d'expansion de crue sur Mareil-sur-Mauldre. L'étude de maîtrise d'œuvre se poursuit en parallèle des inventaires réglementaires pour un démarrage des travaux idéalement en 2025.

VOS INTERLOCUTEURS AU SEIN DU COBAHMA

POLE TECHNIQUE

ANIMATEUR SAGE DE LA MAULDRE

- Monsieur Marc SOULEZ

marc.soulez@ryve.fr - 06.32.19.52.93

INGÉNIEURE MILIEUX AQUATIQUES ET RISQUE INONDATION sur le secteur de la Mauldre

- Madame Lucile LETERTRE

lucile.letertre@ryve.fr - 06.80.88.20.12

POLE ADMINISTRATIF

GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

- Madame Joëlle ROBIN – 01.39.07.88.03

